

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
04.13.31.22.29

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**OBJET : Partenariat 2018 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Paca
(CMAR PACA)**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis de nombreuses années, le Département soutient le secteur des Métiers et de l'Artisanat au travers notamment de son partenariat annuel avec la CMAR PACA. Représentant une force économique de plus de 41 300 entreprises et 56 000 salariés dans le département, l'artisanat est l'un des moteurs indispensables à l'attractivité de notre territoire et demeure un pourvoyeur d'emplois non « délocalisables ».

Notre collectivité a donc décidé de poursuivre le partenariat engagé avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat par la mise en oeuvre d'un programme d'actions défini d'un commun accord entre les deux institutions, en conformité d'une part, avec les compétences départementales (Loi NOTRe) et d'autre part, avec les orientations de notre collectivité en matière d'emploi et d'attractivité du territoire.

Pour l'année 2018, le Conseil départemental et la CMAR PACA ont décidé d'articuler leur partenariat autour de deux grands volets, l'attractivité du territoire et les métiers d'art d'une part, et la jeunesse et l'emploi d'autre part.

1. L'attractivité du territoire et les métiers d'art

Il s'agit de mettre en place un programme d'actions avec pour objectif d'accroître le rayonnement du territoire, à travers la valorisation de la filière métiers d'art.

En effet, l'artisanat représente non seulement une source de richesse matérielle et culturelle, mais est aussi une composante essentielle de l'identité départementale.

1.1 L'action locale

1.1.a Identifier les entreprises artisanales éligibles à la mention artisan d'art

La CMAR PACA se rend dans les entreprises (100 par an) pour attribuer la mention d'artisan d'art qui permet au chef d'entreprise de valoriser son savoir-faire et de participer à la Route des métiers d'art et gourmandises. En 2017, la mention Métiers d'art a été attribuée à 68 nouveaux artisans.

1.1.b Renforcer et pérenniser la route des arts et gourmandises et l'intégrer dans une offre globale de valorisation du territoire en lien avec les acteurs du tourisme

La route propose des itinéraires liés à des savoir-faire d'excellence qui font la richesse et l'attractivité de notre territoire, et permet de développer les visites d'entreprises.

1.2 La mise en œuvre d'une stratégie de communication-promotion

Il s'agit de développer des outils de communication (site internet, plaquette touristique...) en vue de valoriser les professionnels des métiers d'art du département et de faire découvrir au grand public et au tourisme d'affaires la richesse de leurs savoir-faire.

Sur ce volet le Conseil départemental accorde à la CMAR PACA une subvention de 28 750 € sur un budget prévisionnel de 218 660 €

2. La jeunesse et l'emploi

Avec 6 000 entreprises créées chaque année dans notre département, l'artisanat représente un gisement important d'emplois et des perspectives intéressantes pour les jeunes.

2.1 L'emploi dans l'Artisanat

Il s'agit de présenter le secteur de l'artisanat et ses opportunités d'emplois à un public de jeunes collégiens, demandeurs d'emplois de moins de 25 ans et bénéficiaires du RSA, lors d'évènements dont certains seront organisés au sein de l'Accélérateur de l'emploi à l'Hôtel du Département (matinées de recrutement artisanat). En 2017, 1 507 demandeurs d'emplois et jeunes ont été reçus lors des 53 « forums emploi-formation-apprentissage » et journées de recrutement organisés dans le département.

2.2 L'accompagnement des entreprises artisanales dans les différentes étapes du recrutement de salariés

La CMAR PACA accompagnera les entreprises artisanales (environ 200) dans leur processus de recrutement et organisera des rencontres emplois afin de positionner les demandeurs d'emplois et les bénéficiaires du RSA sur des offres proposées par les artisans. En 2017, 87 actions ont été menées dans ce sens réunissant 2 353 demandeurs d'emplois, jeunes et professionnels de l'emploi.

Sur ce volet, le Conseil départemental accorde à la CMAR PACA une subvention de 86 250 € sur un budget prévisionnel de 175 000 €

Il est proposé dans le présent rapport d'octroyer une subvention de 115 000 € La convention précisant les modalités de ce partenariat est jointe en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

CONVENTION CADRE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION PACA (CMAR PACA)

ENTRE

Le Département des Bouches-du-Rhône représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Martine VASSAL, ci-après désigné le « DEPARTEMENT »

D'une part,

ET

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Paca, représentée par son Président Jean-Pierre GALVEZ, ci-après désignée « CMAR PACA »

D'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le département des Bouches-du-Rhône, le secteur des Métiers et de l'Artisanat emploie plus de 56 000 salariés, et avec plus de 40 000 entreprises disséminées sur l'ensemble du département, il représente une activité économique spécifique, qui concourt par la diversité de ses métiers à une répartition équilibrée des richesses et participe pour beaucoup à l'attractivité de notre département.

Fort de ce constat, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la CMAR PACA signent chaque année une convention de partenariat assise sur un programme d'actions financées en partie par le Département.

Ce programme d'actions est défini d'un commun accord, en conformité d'une part, avec les compétences départementales (Loi NOTRe) et d'autre part, avec les orientations de notre collectivité en matière d'emploi.

ARTICLE 1 - Objet de la convention

Pour l'année 2018, le Conseil départemental et la CMAR PACA ont décidé d'articuler leur partenariat autour de deux grands volets, l'attractivité du territoire et les métiers d'art d'une part, et la jeunesse et l'emploi d'autre part.

Le Conseil départemental a décidé d'accompagner ce programme d'actions sur la base d'une subvention de fonctionnement annuelle de 115 000 €

- *L'attractivité du territoire et les métiers d'art*

Il s'agit de mettre en place un programme d'actions avec pour objectif d'exercer un effet de levier pour la valorisation et le développement économique de la filière métiers d'art en lien avec le rayonnement du territoire.

Ce programme prévoit deux volets :

1. Identifier les entreprises artisanales éligibles à la mention artisan d'art

Avec plus de 700 entreprises bénéficiant de la mention métiers d'art, l'artisanat d'art est une composante essentielle de l'identité départementale.

La CMAR PACA, dans sa volonté de proximité avec les artisans, se rend, d'une part, dans les entreprises pour réaliser un diagnostic sur l'ensemble de leurs problématiques afin de leur proposer des actions, et d'autre part, pour leur attribuer la mention artisan d'art qui permet de valoriser le chef d'entreprise et son savoir-faire.

Chaque année plus d'une centaine de nouvelles entreprises sont auditées pour obtenir la qualité artisan d'art.

2. Renforcer et pérenniser la route des arts et gourmandises et l'intégrer dans une offre globale de valorisation du territoire en lien avec les acteurs du tourisme

La route des arts et gourmandises propose des itinéraires liés à des savoir-faire d'excellence qui font la richesse et l'attractivité de notre territoire, et permet de développer les visites d'entreprises.

Cette route compte plus de 90 artisans d'art qui ouvrent les portes de leur atelier et font partager leur passion. L'inauguration de la route chaque année permet de lancer la nouvelle saison et de valoriser les artisans et les territoires.

La route est aussi un des centres d'intérêt pour attirer le tourisme d'affaires et peut aisément se coupler à des séminaires professionnels en proposant des visites découvertes personnalisés et adaptés à la demande des professionnels en lien avec les acteurs du tourisme.

La mise en œuvre de ce programme d'actions, dans le but de valoriser les professionnels des métiers d'art auprès du grand public et du tourisme d'affaires, s'articule autour d'une stratégie de communication-promotion qui prévoit notamment :

- Un site internet dédié à la Route des arts (www.artetgourmandises.fr) ainsi qu'un livret présentant l'ensemble des artisans participant à la route et édité à 15 000 exemplaires qui se retrouve chez les artisans participants et nos partenaires.

- Une plaquette touristique unique (flyer) imprimée à 15 000 exemplaires et diffusée dans les offices de tourisme.

- Une affiche A3 pour communiquer sur la route avec 1000 exemplaires ainsi que la mention du partenariat dans l'ensemble des outils de relations presse (PQR / La Provence / LaProvence.com) - Guide Touristique (Guides Sésame / Petit Futé).

Nouveauté cette année : Une page facebook propre à la Route annonçant les actualités des participants.

Le Conseil départemental accorde une subvention de 28 750 € à cette action.

- ***La jeunesse et l'emploi***

Il s'agit de mettre en place un programme d'actions avec pour objectif de faire découvrir le monde de l'artisanat d'une part, à la jeunesse, aux demandeurs d'emplois et bénéficiaires du RSA, et d'autre part, d'accompagner les artisans dans leur démarche de recrutement.

Ce programme prévoit donc deux volets :

1. L'emploi dans l'artisanat

Malgré un contexte économique difficile, l'artisanat emploie 73 500 personnes dont 56 600 salariés, soit 10% de la population active du département. Il voit son nombre d'actifs progresser légèrement (+2% en 2016), et représente près de 25% du tissu économique du département et demeure toujours le premier secteur créateur d'emplois en France.

Les 6 000 entreprises artisanales qui voient le jour dans notre département chaque année créent des emplois stables, ancrés sur le territoire, notamment pour des personnes peu qualifiées et souvent demandeurs d'emplois, à des salaires souvent bien plus élevés qu'ailleurs.

En cette période de difficultés économiques, l'emploi reste une préoccupation des plus fondamentales pour les pouvoirs publics.

Il est important de faire découvrir aux jeunes et moins jeunes les formations, les métiers et les opportunités d'emploi du secteur de l'Artisanat.

Cependant, de nombreux demandeurs d'emploi et jeunes ne connaissent pas ces opportunités lorsqu'ils font leurs choix d'orientation scolaire ou leurs démarches d'insertion professionnelle.

Il s'agit donc de :

- Présenter aux jeunes de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, en phase de construction de projet professionnel ou de reconversion, les métiers de l'Artisanat et les parcours de formation possibles.
- Faire découvrir aux jeunes collégiens en phase d'orientation le secteur de l'Artisanat, l'esprit d'entreprendre et les parcours de formation pour aboutir aux métiers de l'Artisanat

Pour y parvenir :

Exemples d'actions

- Participation aux forums emploi-formation-apprentissage sur l'ensemble du département pour présenter aux demandeurs d'emploi les métiers de l'Artisanat et les formations permettant d'y accéder.
- Intervention dans les établissements scolaires pour présenter les filières de formation de l'Artisanat et sensibiliser à l'esprit d'entreprendre.
- Organisation de « Rencontres Artisanat » afin de positionner les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sur les offres proposées par les artisans (certaines réalisées au sein de l'Accélérateur de l'Emploi à l'Hôtel du Département).
- Organisation de réunion sur l'ensemble du département pour présenter les métiers de l'Artisanat, les formations proposées et les opportunités d'emploi.

Plus de 80 interventions sont prévues en 2018 sur l'ensemble du département des BDR, dont certaines au sein de l'Accélérateur de l'Emploi à l'Hôtel du Département.

2. L'accompagnement des entreprises artisanales dans les différentes étapes du recrutement de salariés

Les entreprises artisanales rencontrent des difficultés pour définir leurs besoins en termes de recrutement et pour trouver les salariés dont elles ont besoin.

La réponse proposée par la CMAR PACA est d'articuler un service à l'artisan concernant le recrutement en se positionnant comme l'interface entre le chef d'entreprise et les partenaires de l'emploi.

Il s'agit donc de :

- Permettre aux entreprises artisanales de mieux définir leurs besoins de recrutement et de trouver des salariés adaptés
- Faire émerger les besoins en emploi du secteur de l'artisanat dans les Bouches-du-Rhône

Pour y parvenir :

Exemples d'actions

- Accompagnement des entreprises artisanales par la CMAR PACA dans les différentes étapes du recrutement (diagnostic et définition du besoin avec l'entreprise, types de contrats, aides financières, simulations salariales, mises en relation avec les candidats, formalisation de l'offre...)
- Mise en place de « matinées de recrutement Artisanat » afin de positionner les demandeurs d'emplois et les bénéficiaires du RSA sur des offres proposées par les artisans (au sein notamment de l'Accélérateur de l'Emploi à l'Hôtel du Département)

Près de 200 artisans accompagnés dans leurs démarches de recrutement tout au long de l'année.

Le Conseil départemental accorde une subvention de 86 250 € à cette action.

ARTICLE 2 – Modalités de versement de la subvention

Le versement de la participation financière du DEPARTEMENT de 115 000 € s'effectue en une seule fois pour l'ensemble du programme après avoir dûment constaté la réalisation des opérations précitées.

ARTICLE 3 - Durée et limites de la convention

La présente convention prend effet, à compter de la date de sa signature, pour une durée d'un an.

La participation du DEPARTEMENT s'effectue dans la limite des crédits votés au titre de l'exercice en cours. En cas de consommation totale des crédits votés, aucun dossier ne pourra être présenté avant une nouvelle inscription de crédits dûment notifiée aux parties contractantes de la présente convention.

ARTICLE 4 – Information

La CMAR PACA s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des éléments de communication (*programmes, invitations, affiches, dossiers de presse, site internet, etc*), la participation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, notamment par l'apposition du logo du Département.

La Présidente du Conseil départemental

Le Président de la CMAR PACA

Martine VASSAL

Jean-Pierre GALVEZ